

Vous avez déjà un SIRET

Quelles démarches entreprendre pour mettre à jour son statut ?

Ce document est mis à disposition à titre informatif et n'engage en aucun cas la responsabilité de la société Viva Beauty SAS. Il n'est pas mis à jour en tant réel mais en fonction des besoins. Il ne remplace pas les documents légaux et les conseils des organismes habilités.

Accéder à la démarche en ligne : <https://procedures.inpi.fr/?>

1. Connectez à votre compte

2. Choisissez « Déposer une formalité de modification d'entreprise »

3. Cliquez sur “Modification, cessation”:



4. Indiquez NON sur toutes les premières demandes de modification

5. Indiquez OUI pour le statut micro entrepreneur



6. Dans le menu Etablissements, cliquez sur « Accéder aux activités »

Liste des établissements de l'entreprise ⓘ

[Ajouter un établissement](#)

Établissements inchangés

Établissement - En lumière - En lumière
82812500500029
27 GRANDE RUE
10240 COCLOIS
Établissement principal

>

**Accéder aux activités
de cet établissement**

7. cliquez sur « Ajouter une activité »

Liste des activités de l'établissement ⓘ

Ajoutez l'une après l'autre les activités exercées à l'aide du bouton ci-dessous.

Ajouter une activité

Rechercher une activité

Rechercher 

Activités exercées actuellement par l'établissement

Puis cochez OUI pour adjonction

Indicateur d'ajout de l'activité ^

Je souhaite indiquer une adjonction d'activité *

☒ Oui ☐ Non

Si votre activité Astra devient principale cochée OUI, sinon NON

Cochez **Permanente**, **non** pour ambulante et **non** pour agricole, et remplissez le reste comme indiqué ci-dessous :

Activité principale pour l'établissement * ⓘ
☐ Oui ☒ Non

Date de début de l'activité *

Exemple : 31/01/2023

L'activité est-elle exercée de manière ambulante ? * ⓘ
☐ Oui ☒ Non

Description de l'activité secondaire * ⓘ

Nombre de caractères restant : 14961

Cette activité est-elle ou devient-elle l'activité principale de l'entreprise ? *
☐ Oui ☒ Non

Exercice de l'activité *
☒ Permanente ☐ Saisonnière

Activité dans le prolongement d'une activité agricole * ⓘ
☐ Oui ☐ Non

Catégorisation 1 de l'activité * ⓘ

Catégorisation 2 de l'activité * ⓘ

Catégorisation 3 de l'activité * ⓘ

Catégorisation 4 de l'activité * ⓘ

Si vous souhaitez de l'aide pour identifier la catégorisation de votre activité, vous pouvez faire appel au [chatbot](#).

Origine

Type d'origine *

8. Faites ETAPE SUIVANTE jusqu'à cet écran suivant

Si vous avez une VDI mandataire non inscrit au RCS, indiquez en Observations :

« important de dissocier la société de vente à domicile mandataire déjà existante de la vente à domicile acheteur revendeur. Les ventes de la VDI mandataire sont déclarées par la société mandante et les ventes de la VDI acheteur revendeur sont déclarées par mes soins en auto entreprise »

Nom du brouillon * ⓘ

Observations et correspondance

Observations

☒ Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirène ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers. ⓘ
Une partie des informations fait l'objet d'une publicité légale : ces données seront diffusées à des fins de réutilisation en données ouvertes. Ainsi vos nom, prénom, nom d'usage, mois et année de naissance, commune de résidence, tout comme les pièces annexes (statuts, PV d'assemblée générale...), seront mises à la disposition du public à des fins de réutilisation, par exemple par des sites internet d'information sur les entreprises.
Vous pouvez toujours opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'une utilisation à des fins de prospection commerciale.

Si vous avez déjà une micro entreprise, passez à l'étape suivante jusqu'à Valider le dossier



VALIDER LE DOSSIER

L'INPI est la vitrine de l'URSSAF, c'est l'URSSAF qui validera votre dossier, vous recevrez un document quelques jours plus tard avec votre **numéro SIRET**.

Une fois le document reçu, vous pourrez créer votre compte sur le site <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr>

sur lequel vous pourrez déclarer vos commissions tous les mois ou par trimestre dans « VENTES DE MARCHANDISES ».

Attention, si vous faites de l'achat revente (ex : vous achetez un produit 10€, vous le revendez 20€) vous devez déclarer le facturé (ici 20€) toujours dans VENTES DE MARCHANDISES (additionné aux commissions)